L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 12 AOUT 1873. — 48me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI 12 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le shérif, au No 16, rue du Canal—Le fonds d'une quincaillerie.

Par Eugène Tourné, aux Nos 16 et 18, rue St-Louis—Sardines à l'huile.

Par Vincent & Co., rue Douane—Marchandises sèches, notions, etc.

Par O. Valeton, au coin Notre-Dame et Commerce—564 barils farine.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres—bottes, souliers et brodequins; linge de clientèle.

ATTENTION!

☞ Le shérif procèdera, aujourd'hui, à 10½ heures A. M., sur les lieux, No 16, rue du Canal, Deuxième District, à l'adjudication d'un fonds de quincaillerie, ainsi que des meubles et effets qui s'y trouvent.

La Statistique de la Louisiane.

Les chiffres compilés dans les documents de statistique officielle ne sont pas toujours l'argument suprême et les hommes sages ne les admettent pas tous, par cela seul qu'ils les voient imprimés et publiés. La plupart de ces chiffres, en effet, sont controuvés et fourmillent d'erreurs. Rien n'est plus difficile à faire qu'une statistique et rien ne serait plus utile si le travail était bien fait. Dans le cas contraire, il est très nuisible. La statistique des Etats-Unis, faite en 1870, par ordre du gouvernement, ne peut être consultée qu'avec beaucoup de réserve ; pour le Sud, surtout, elle ne doit pas faire loi. Elle admet bien en chiffres la décadence des Etats à esclaves, mais elle ne dit qu'une partie de la vérité. Il semble que les officiers préposés à cette compilation de documents eussent reçu la recommandation de les tronquer ou d'en atténuer la valeur par l'insuffisance des aperçus.

Nous prendrons la Louisiane pour exemple, et ce que nous dirons au sujet de cet Etat pourra s'appliquer à tous les Etats du Sud qui, après l'abolition de l'esclavage, ont été obligé de subir, plus ou moins longtemps, le joug du gouvernement radical, et sur lesquels ce joug a pesé, d'une manière plus ou moins lourde, suivant le caractère des gouvernants.

Dans ce tableau des pertes du Sud, alignées en chiffres, nous voyons que la Louisiane n'est portée que pour 40 pour cent de baisse sur la statistique de 1860. Le recensement de cette année, qui précéda immédiatement la guerre, donnait à la Louisiane $436,255,568 en valeurs immobilières, mobilières, y compris les bestiaux, ustensiles aratoires, machines, etc... et le recensement de 1870 lui donne $261,731,789 en mêmes valeurs. Il est bien entendu que dans cette comparaison, le capital en esclaves est déduit du tableau de 1860, car ce capital le ferait monter à lui seul à $350,000,000 de plus.

Or, nous voyons dans une statistique toute récente, et faite avec beaucoup de soin par l'agent de la compagnie d'immigration, qu'en 1861 la récolte de sucre en Louisiane fut de 459,000 boucauts et qu'en 1870 elle n'était plus que de 90,000. La même différence se fait remarquer pour la production de la mélasse.

Pour le coton, 777,000 balles furent recueillies en 1860 et seulement 350,000 dix ans après. La récolte de maïs de dix-sept millions de boisseaux était tombée à sept millions et la valeur des animaux tués dans les abattoirs était réduite de $2,110,000 à $817,000.

En dix ans, la même statistique dit que la récolte des pommes de terres est tombée de 300,000 boisseaux à 67,000 et celle des patates douces de deux millions de boisseaux à un million. La même différence se fait remarquer dans tous les autres produits des campagnes.

Tous ces chiffres indiquent une perte des deux tiers sur les revenus d'autrefois. Il est vrai que le coton, le sucre et les autres produits se vendent plus cher, mais cette hausse de prix ne fait pas compensation pour la hausse de la main d'œuvre, et ce qui le prouve c'est la ruine de la plupart des planteurs qui sont obligés de la payer au prix courant. Il n'y a pas de récolte en sucre, en coton, en maïs, en riz, en pommes de terre, en patates douces, en légumes ou autres produits, qui puisse donner un bénéfice quand il faut payer le travailleur $30 par mois, et ce gage exorbitant ne baissera pas ; au contraire, il montera sans cesse car le nombre des travailleurs diminue chaque année.

Alors, comment, dans une œuvre de statistique, consigner des chiffres établissant une diminution de 40 pour cent de toutes les valeurs composant le capital d'un Etat, quand cette diminution est du double au moins ? Mais à supposer que les revenus ne soient pas un terme de comparaison infaillible prenons un autre critérium et voyons les prix auxquels les propriétés se vendent.

Nous en avons indiqué plusieurs, il y a quelques jours, dans un de nos articles, et ces prix ne représentaient pas la dixième partie des valeurs de 1860. Nous avons cité des ventes de belles maisons, situées dans les meilleurs quartiers de la ville, à des prix n'équivalant pas au tiers des prix d'autrefois. Il n'y pas une semaine que le shérif adjugeait au prix de $2,030, trente arpents de terre avec des bâtisses sur la rive droite du Mississippi en face du Troisième District de la ville. En 1860, cette habitation se fut vendue $30,000 au moins. A ce prix-là, l'Etat rapporterait-il $261,731,789 ? Il ne rapporterait pas seulement cent millions.

Mais les officiers du recensement n'ont pas pris la peine de puiser leurs informations aux bonnes sources. Ils ont pris machinalement les chiffres qu'ils trouvaient çà et là dans des régistres plus ou moins officiels et plus ou moins dignes de foi. C'est ainsi qu'ils ne font perdre en 10 ans que 22 pour cent à l'Arkansas, dont les habitants ont été expropriés pour la plupart ; que 15 pour cent à la Floride qui n'avait pour toute valeur que quelques nègres et qui, privée de ces nègres, n'a actuellement plus rien ; que 11 pour cent au Kentucky et autant à la Virginie, quand ils trouvent une plus value de 9 pour cent dans la Caroline du Nord, et de 14 pour cent dans le Tennessee. Enfin pour les seize Etats du Sud, en comptant l'Ouest-Virginie, le Delaware, le Maryland et le Missouri, ils ne trouvent qu'une baisse ou perte de 8 1/2 pour cent.

Nous concluons de là qu'au Sud aucune réduction n'a été opérée dans les assessments de ville, et que les anciens chiffres ont été respectés comme à la Nouvelle-Orléans où les maisons et terrains figurent encore pour 130 millions sur les rôles, quand on ne trouverait pas 130 millions pour tout l'Etat de la Louisiane. Les officiers fédéraux ont ramassé ces chiffres sans se demander de quelle époque ils procédaient, et d'après ces chiffres maintenant raisonnent tous les écrivains, tous les journalistes, tous les orateurs et bavards de l'Union. Ils préparent là de tristes matériaux pour l'histoire.

STEAMER FIRE QUEEN.—M. F. Charleville nous prie d'annoncer aux lecteurs de l'*Abeille* qu'il a reçu, par ce navire, arrivé avant-hier de Liverpool, un assortiment complet de fusils à bascule de J. R. Cooper et faits sur commande pour le No 55 de la rue St-Charles, où les chasseurs et les amateurs d'armes à feu sont invités à aller les examiner.

J. R. Cooper est un fabricant qui jouit d'une grande et juste réputation; ses armes sont surtout estimées en Louisiane dont elles sont devenues la marque favorite.

☞ L'immense et toujours croissante demande des machines à coudre de la compagnie Grover & Baker, est une des choses les plus extraordinaires du monde. Ces machines sont devenues les favorites du Sud. Bureau du Sud, 107, rue du Canal.

ARABES de PARIS ... [illegible] ... M. Duconsé.

L'affaire de la fameuse signature.

Le bruit ayant couru de nouveau que M. Kellogg était parti et que le gouverneur intérimaire, Antoine, avait signé le bill de la nouvelle charte de ville, le *Republican* de dimanche a pris une seconde fois la peine de démentir cette rumeur.—Quand le gouverneur Kellogg voudra faire usage du bill, dit ce journal, il saura bien le signer lui-même sans emprunter la main d'un autre.— C'est justement ce que nous avions dit tout d'abord. Il y a en cette affaire une grande responsabilité et M. Kellogg est trop délicat pour vouloir la faire peser sur un homme aussi innocent que le lieutenant-gouverneur Antoine. A chacun le mérite et la conséquence de ses œuvres.

Ce n'est certainement pas M. Antoine qui a conçu le bill et qui l'a fait voter ; il s'est contenté de le signer seulement en sa qualité de président du Sénat de la rue des Drayades, parcequ'il ne pouvait faire différemment, tout comme l'orateur de la Chambre des Représentants de la même rue. Mais ces deux signatures ne sont rien sans celle du gouverneur Kellogg à qui la Législature de 1873 doit son existence. Par conséquent le bill en question appartient à M. Kellogg en toute propriété et il en fera bien et dûment ce qu'il voudra.

Le *Republican*, toutefois, ne dément qu'une partie du bruit, en sorte que nous devons conclure de sa réticence que M. Kellogg est en voyage et que l'unificateur Antoine est aujourd'hui en possession du siége gubernatorial. Une nouvelle qui nous arrive d'autre part confirme cette conclusion. On nous assure que le gouverneur, escorté du général Longstreet et du colonel Badger, les deux plus solides défenseurs de l'ordre social et de l'ordre politique en Louisiane et à la Nouvelle-Orléans, est parti pour la Pointe de Mobile, où il compte prendre quelques bains dans les grandes eaux, les eaux bleues du Golfe. M. Kellogg a raison : ces eaux là sont les véritables eaux de mer, eaux salées, saines et vivifiantes, auprès desquelles les eaux marécageuses des autres échelles sur la côte nord du Golfe ne sont rien.

Là, M. Kellogg aura le plaisir de voir de véritables requins, les *regular sharks*, qu'attirent les bâtiments de guerre qui se rendent dans la baie de Pensacole ; et aussi d'immenses tortues et le fameux Poisson-Diable dont la rotondité est affreuse, dont le volume est monstrueux, dont la forme est indéterminée mais gigantesque et effrayante, dont les mouvements soulèvent les vagues et font peur aux cachalots. Il y a toujours deux ou trois de ces Poissons-Diables qui croisent entre la Pointe de Mobile et Warrenton en Floride. Heureusement, ils n'attaquent pas les goëlettes, sans quoi le transport des bois de Milton et de Black-Water serait impossible par mer.

Ce spectacle qu'on est sûr de voir, si on le désire, vaut la peine qu'on se dérange et nous ne sommes point étonné que M. Kellogg ait dirigé ses pas de ce côté. Toutefois nous espérons qu'il aura pris ses précautions vis-à-vis de son remplaçant, et qu'il aura emporté avec lui le bill de la Législature, revêtu des deux signatures, l'une du président du Sénat, l'autre de l'orateur de la Chambre, afin d'éviter à M. Antoine la tentation de faire comme M. Bovee qui promulgua à la sourdine le bill du "Crescent City Gaz Light Co." sans en prévenir M. Warmoth.

On dit que le gouverneur Kellogg s'est fait accompagner dans son voyage par le général Longstreet... mais nous ne pouvons concilier cette nouvelle avec l'annonce du départ du général avec M. Forshey, ingénieur de la commission de levée et le général Jeff. Thompson, ingénieur d'Etat, pour les confins de l'Arkansas, d'où ils doivent redescendre le fleuve en inspectant les levées jusqu'aux forts St-Philippe et Jackson. Il est vrai que le général Longstreet a pu renoncer à son inspection pour suivre le gouverneur Kellogg, ce qui est infiniment plus agréable.

En résumé pas de signature du bill pour le moment : mais le *Republican* dit que la conjecture était *prématurée*, ce qui ferait croire que M. Kellogg n'a pas plus renoncé à cette révolution municipale qu'il n'avait renoncé au gouvernement de l'Etat après le succès officiellement constaté du parti démocrate, libéral et fusioniste.—L'exécutif signera le bill si la mesure lui parait nécessaire. C'est toujours l'épée de Damoclès suspendue sur la tête des élus du peuple.

Un Procès de Deux Cent Mille Piastres.

DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME CONTRE LA BANQUE DES CITOYENS.

On se rappelle qu'à l'époque des troubles Carter, la Législature Warmoth passa un acte autorisant l'émission de quarante warrants de $5000 pour payer les membres, les officiers et tous les frais de l'assemblée générale et sans doute aussi la police métropolitaine. Mais cette émission ne faisait pas de l'argent et c'est de l'argent qu'on voulait. Cette affaire était capitale. Le gouverneur Warmoth ne pouvait compter sur la fidélité de ses adhérents sans leur donner des fonds, et la Législature Carter, qui se rassemblait rue Royale, au salon du Gem, paraissait d'autant plus menaçante et redoutable qu'elle était soutenue par une grande partie de la population.

Que fit Warmoth ? Il fut proposer à la Banque des Citoyens un emprunt de $200,000 sur la garantie des warrants législatifs. La banque prêta cette somme qui devait être remboursée sur le fonds général des dépenses par le Trésorier d'Etat. La loi portait que l'argent emprunté serait déposé au Trésor, $140,000 au crédit de la Chambre et $60,000 au crédit du Sénat, et que les warrants seraient signés par le président du Sénat et l'orateur de la Chambre, et, le cas échéant, par les présidents des comités de finance sur les dépenses contingentes.

L'emprunt, ainsi autorisé, fut effectué à la Banque des Citoyens sur un billet du gouverneur Warmoth et les warrants y furent déposés comme garantie. Ce billet et cette garantie en warrants ont été le fondement de l'action intentée par la Banque des Citoyens contre le trésorier d'Etat qui n'avait jamais reçu un cent de l'argent emprunté et qui, par conséquent, n'en avait fait nulle mention dans ses livres. Il n'y avait donc pour constater le fait que le reçu donné par le gouverneur Warmoth à l'auditeur Graham pour les 40 warrants au moyen desquels l'emprunt fut opéré.

La Cour Suprême, par l'organe du juge Taliaferro, avec le concours de tous les autres, a décidé que le titre de l'acte de 1872 n'exprimant pas l'objet ou les objets du bill, n'était pas conforme aux prescriptions de la constitution de l'Etat, que l'injonction sollicitée serait une intervention dans les fonctions du Trésorier et un contrôle de sa conduite non autorisée par la loi, et qu'en conséquence le jugement de la Cour inférieure était correct. Par cet arrêt l'acte de 1872 est annulé, l'émission des warrants invalidée, ainsi que l'opération de l'emprunt.

C'est une perte considérable pour la banque, à moins que la Législature ne fasse une loi tout exprès pour indemniser les plaignants, ce qui n'est pas probable.

Cette affaire a été conduite par M. J. Q. A. Fellows, qui a commencé ainsi brillamment sa campagne contre le système de fraudes, suivi et pratiqué pendant quatre ans par l'administration Warmoth.

☞ Il y a plus de 15 ans que les machines à coudre de Grover et Baker ont été introduites dans le Sud et, depuis ce temps leur réputation n'a cessé de grandir. Au jourd'hui leur vente dépasse celle de toutes les autres. Dépôt général, Canal 107.

TEMPÉRATURE.— 9 août 1873.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrades.
6 A. M.	78	26
12 M.	80	27
3 P. M.	80	27
6 P. M.	78	26

LOUISIANE.

Nous lisons dans le *Sucrier* de la Louisiane :

Nous avons déjà publié une recette pour la destruction de la chenille, au moyen du vert de Paris en poudre. Nous venons maintenant d'apprendre de M. Salomon Wise que beaucoup de planteurs des environs d'Abbeville ont essayé cette recette et ont complètement réussi. Une livre de "Paris Green" mêlé à trente livres de farine, est la proportion que l'on doit observer. Pour en faire usage mettez cette préparation dans un seau de fer blanc ou de tôle quelconque, ayant le fond percé en arrosoir, et qui sera préalablement attaché au bout d'une perche d'une longueur convenable. Muni de ce simple appareil, l'opérateur marche entre les rangs de coton, et, au moyen d'une légère secousse, fait tomber du seau qu'il tient suspendu par le manche au-dessus des plantes, une petite quantité de la poudre sur chacune d'elles. Les planteurs en général devraient essayer ce moyen.

210 BOISSEAUX DE POMMES DE TERRE D'UN SEUL ARPENT.—Nous défions n'importe quel pays de nous surpasser en pommes de terre ou en patates. M. J. M. Crawford, de cette paroisse, dont la grande expérience comme fermier du Kentucky lui permet de tirer le meilleur parti possible de notre sol et de notre climat, a, cette année, planté une assez grande quantité de pommes de terre de la variété *Early Goodrich*, et il trouve que cette pomme de terre lui rapporte au-delà de ce qu'il avait anticipé. Elles lui ont donné une moyenne de 70 barils par acre, soit 210 boisseaux. Sa récolte était si abondante, et la demande si limitée, qu'il s'est vu forcé de les faire piocher à la part, moitié aux travailleurs, moitié à lui.

Grosses Citrouilles.—Nous avons vu récemment, au magasin de M. Leliron, plusieurs citrouilles d'une grosseur surprenante. Elles étaient de la variété "cheese-neck," et la plus grosse mesurait quatre pieds de long et pesait quarante-quatre livres. On la suppose une des plus grandes qu'on ait jamais vu dans ce pays.

On lit dans la *Sentinelle* de Thibodaux :

Polycar, celui qui a pris la part la plus active dans l'horrible drame de Suserville, près de la Nouvelle-Ibérie, qui pour des considérations qu'on n'a pu encore connaître, n'avait pas subi le sort de ses complices, s'est dernièrement échappé de la prison à St-Martinville, au grand étonnement des soldats fédéraux commis à sa charge. Toutes les recherches faites jusqu'à ce jour pour le rattraper ont été inutiles.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Il nous incombe de signaler un triste accident. Une petite fille, âgée d'un an et huit mois, Augusta Verling, est tombée, dimanche après-midi, sous la roue du char No 3 de la ligne de la rue St-Charles, au coin des rues Carondelet et Quatrième, et a été tuée instantanément.

Le cocher, qui se nomme Mike Malone, a été arrêté et logé à la station de police de la rue Rousseau.

Si nos renseignements sont exacts, le pauvre diable n'est pas coupable, car il était occupé au moment de l'accident, à rendre de la monnaie à un passager.—Les parents de la malheureuse petite fille sont plus à blamer; car ils ont fait preuve d'une négligence bien coupable, en permettant à une enfant aussi jeune de traverser seule une rue où se trouve une voie ferrée.

Un personnage du nom de Joseph Johnson s'est pris de querelle, avant hier soir, avec plusieurs hommes de couleur, au coin des rues Johnson et Poydras. Quoique seul contre tous, Johnson s'est battu bravement et a mis ses ennemis en fuite, en déchargeant sur eux son revolver à six coups. Avant cela, l'un de ses assaillants, un certain Noël Young, se sentant un appétit, probablement, l'avait mordu à la lèvre, avec toute la férocité d'un boule dogue.

Johnson a été arrêté, parcequ'en tirant son pistolet au hasard dans la rue, il aurait pu blesser des passants inoffensifs.

Dimanche matin, vers trois heures et demie, une moustiquaire a pris feu accidentellement, dans la maison sise au coin des rues Ste Anne et Villeré. Ce commencement d'incendie a été promptement éteint et les dommages ne dépassent pas $75.

Christian Russell n'est pas trop bon chrétien quand il a bu plus que d'ordinaire. Ce valeureux métropolitain,—car il a l'honneur de porter la livrée de Badger,—devient féroce alors, et attaque indistinctement tout le monde.

Dimanche matin, Russell avait eu le malheur de boire un seul verre de trop, et il se trouvait, par ce fait, dans les vignes du Seigneur. Rencontrant donc sur son chemin un certain J. Shea, il lui a cherché noise, à propos de bottes, et lui a administré une série de coups de poings, dignes de Mace ou de Coburn.

Non content de cela, le gardien de la paix ou coquette, se préparait à percer à jour la poitrine de sa victime, quand un camarade, un M P. comme lui, l'a saisi au collet et l'a plongé dans les limbes.

D. B. Malone, alias Kinch, est un voleur malheureux. Il a été pris en flagrant délit, dimanche soir, dans la maison de madame Mary Maxwell, située au No 457 de la rue des Remparts, et conduit en prison. Kinch est un habitué des prisons, et nous ne doutons pas qu'il ait revu avec plaisir les quatre murs du vieux cachot du second precinct.

Samedi soir, c'est une voleuse qui a été victime de son trop grand amour pour le bien du prochain. Le Cartouche femelle répond au nom de Rosa Francis. Elle avait volé une boîte à madame Camet, demeurant au No 67 de la rue Dumaine, contenant $50 en billets de banque et plusieurs papiers importants.

On a trouvé la boîte dans la chambre de Rosa Francis.

Les actionnaires du *Picayune* devaient se réunir, hier soir, à la Chambre de Commerce; mais, à cause du mauvais temps, sans doute, il n'y avait pas de quorum et la séance a été levée.

Les membres de la compagnie d'élite Crescent No. 24, du département de l'incendie, sont revenus hier soir d'une excursion à la Grande Ile et ont fait une procession aux flambeaux dans les rues principales de la ville.

Le 24 avait sa magnifique pompe nouvelle, trainée par les deux fameux chevaux "Tim" et "Fred." En passant devant les bureaux de l'*Abeille* les pompiers se sont arrêtés un moment et nous ont donné une sérénade, pour laquelle nous les prions d'accepter nos remerciements.

Un homme du nom de O. D. Whitmore, a été arrêté, dimanche soir, parcequ'étant ivre, il essayait de se couper la gorge avec un vieux couteau. Il n'a réussi qu'à s'égratiguer légèrement.

Il y a eu 128 décès cette semaine, ainsi que le constate le rapport mortuaire du Bureau de Santé. Il y a eu encore 26 cas de consomption, un de choléra morbus, 7 de fièvre congestive et 3 de congestion cérébrale.

Du nombre des personnes qui ont succombé, 82 appartenaient à la race blanche et 46 à la race noire.

LA CATASTROPHE DE CLAIRVAUX.

Voici quelques détails sur la terrible catastrophe qui a eu lieu samedi dernier, aux forges de Saint-Bernard, à Clairvaux :

Samedi matin, à neuf heures, au moment où les ouvriers des forges de Saint-Bernard se préparaient à aller prendre leur déjeuner, un bruit sourd comme un roulement de tonnerre dans le lointain se fit entendre, bientôt suivi d'une violente détonation; un nuage de fumée et de poussière s'élevait au nord, dans la direction de la chaudière établie à quelques pas d'un bras de l'Aube.

Les ouvriers qui travaillaient à l'extrémité des ateliers prirent la fuite, affolés de terreur. Quand le premier moment de panique eut disparu, ils se précipitèrent aussitôt vers ce point d'où partaient des cris terribles. La chaudière venait de sauter. Huit cadavres gisaient au milieu des décombres. Plusieurs blessés se traînaient sur leurs mains, appelant au secours.

Pendant que des ouvriers s'occupaient de leur donner les premiers soins, on courait prévenir les autorités, qui ne tardèrent point à arriver, accompagnés des médecins de Bar-sur-Aube, des religieuses de l'hôpital de la ville, des médecins de la maison centrale de Clairvaux.

Les blessés furent enlevés sur des brancards et transportés dans les maisons des forgerons qui se trouvent contiguës à l'usine. Ils sont au nombre de treize, des jeunes gens pour la plupart ; le plus âgé a 23 ans. Les blessures sont assez graves et mettent les jours de plusieurs en danger. C'est à la tête que ces malheureux ont été le plus généralement atteints. Quatre ont expiré quelques heures après la catastrophe, ce qui porte le nombre des victimes à douze ; trois sont pères de famille.

La chaudière à vapeur qui a fait explosion mesurait 14 mètres 50 de hauteur ; son diamètre était d'environ 1 mètre 30. Elle était placée entre les fours à puddler et à 5 mètres de distance environ d'une autre chaudière de même dimension. Seule, la chaudière qui a fait explosion était entourée d'un mur de briques jusqu'à son extrémité.

Ce sont ces briques, lancées par l'explosion, qui ont tué ou blessé les ouvriers. Il ne reste plus que le socle de la chaudière. Une partie de sa carapace, longue de 11 mètres 50 cent., a été projetée à 50 mètres de là, de l'autre côté de la rivière. C'est après avoir été lancée à une élévation d'au moins 100 pieds qu'elle est revenue tomber dans un pré, où elle a creusé un trou profond.

Le surplus du tube cylindrique a été retrouvé dans un coin de l'usine.

On ignore les causes de cette explosion. Chaque quinzaine, les fours étaient éteints pour les réparations à faire et pour la visite des machines et des chaudières. Rien ne faisait présager un pareil malheur. On suppose qu'une trop grande fusion de la chaleur s'est portée sur un point défectueux du cylindre et a produit l'explosion.

Bar-sur-Aube a ouvert immédiatement une souscription pour venir en aide aux familles des victimes.

Toulon, 24 juillet, 4 h. 25, matin.

Un incendie violent s'est déclaré à deux heures à la Corderie. Le feu s'étend depuis la salle d'asile, près de la préfecture, jusqu'à la caserne de gendarmerie.

5 heures 15, matin.

Le feu est circonscrit du côté de l'est de la Corderie, à la partie de la salle d'asile. On commence à s'en rendre maître du côté ouest. La caserne de gendarmerie sera préservée.

Toulon, 24 juillet, 6 h. 40, soir.

On est maître du feu. Les combles de la Corderie sont brûlés. Le Musée, la Bibliothèque et toutes les dépendances, les Tribunaux ainsi que la caserne de gendarmerie, sont complètement préservés. Le feu s'arrête à l'atelier de la Poulierie, en partie abattu et non brûlé. Tous les corps de la marine de la guerre, les ouvriers de l'escadre et les autorités civiles ont apporté le concours le plus dévoué.

UN POETE PERSAN.

"Procure-toi des danseurs, du vin, une "charmante aux traits ravissants de houri, si houris il y a; on cherche une "belle eau courante aux bords du gazon, "si gazon il y a, et ne demande rien de "mieux. Ne t'occupe plus de cet enfer "éternel, car en vérité il n'y a pas d'autre "paradis que celui que je t'indique, si paradis il y a."

C'est ainsi qu'il aimait à chanter, le soir, entre amis, l'aimable et sombre poète dont la Perse se plaît à répéter les quatrains sonores, et qu'un de nos savants compatriotes, M. Nicolas, vient de nous faire connaître, dans une traduction aussi fidèle qu'élégante.

Triste et charmante histoire que celle de Khéyam !

Il était né dans le Khoraçan, vers le milieu du onzième siècle. Bien que sa famille fût de condition modeste (son père était faiseur de tentes), il vint faire ses études, en 1042, à Nichapour, dont le Médrésséh était célèbre. Là, il se lia avec deux jeunes gens qui, bientôt allaient jouer un grand rôle politique dans leur patrie : Abdul-Kassem et Hassan-Sébah. Un jour qu'ils se promenaient dans la campagne, Khéyam dit à ses amis que leur amitié était de celles qui doivent survivre aux vicissitudes de l'existence, et qu'ils devraient s'engager à se soutenir mutuellement, si l'un d'eux, plus favorisé du sort, parvenait au pouvoir ou à la fortune. Khéyam parlait un peu à la légère ; mais ses amis le prirent au mot : il fut convenu par serment que celui qui réussirait comblerait de ses dons ses deux anciens camarades.

Leurs études, cependant, venaient de toucher à leur fin : il fallut se séparer ; Khéyam quitta le Médrésséh, le Nichapour, pour regagner son village natal. Il n'avait point d'ambition et ne souhaitait ni la puissance ni la richesse. D'une nature douce et modeste, mais d'une imagination inquiète, frappé du spectacle de la nature et des mystères qui l'entouraient, il aimait, dédaigneux des triomphes de la vie mondaine, à se perdre dans la contemplation des choses divines. L'éternel pourquoi de la vie, l'instabilité et la rapidité des choses humaines, les problèmes de la terre et du ciel, l'impuissance de la raison, tels étaient les sujets qui hantaient jour et nuit sa pensée, et dont il poursuivait passionnément la solution, tandis que les moullas et les moullahs, psalmodiant leurs monotones raisonnements, essayaient de lui faire admettre des vérités qu'il avait depuis longtemps rejetées.

"Personne n'a expliqué les secrets du "principe, personne n'a fait un pas au-de-"hors de soi-même, et je ne vois qu'insuf-"fisance depuis l'élève jusqu'au maître, "insuffisance de tout ce que mère a en-"fanté.

"Personne n'a eu accès derrière le ri-"deau du destin, personne n'a eu con-"naissance des secrets de la Providence. "Durant soixante-douze ans, j'ai jour et "nuit réfléchi ; je n'ai pourtant rien ap-"pris, et l'énigme est restée inexpliquée."

Abdul-Kassèm, son condisciple, était cependant parvenu aux plus grands honneurs à la cour d'Alp-Arslan, deuxième roi de la dynastie des Seldjoukides. Hassan-Sebah et Khéyam se rappelèrent le serment par lequel ils s'étaient liés au temps de leur jeunesse, et tous les deux se rendirent auprès d'Abdul-Kassèm. "Moi, dit Hassan, je te demande une place à la cour." "Tu l'auras," reprit Abdul-Kassem. "Et moi, ajouta Khéyam, je te demande les revenus de mon village, pour cultiver paisiblement la poésie et me livrer à la contemplation du créateur."—"Que ta volonté soit faite !"

C'est ainsi que Khéyam revint à son cher village, riche des bienfaits de son ami et qu'il put se livrer, à l'abri désormais des atteintes de la pauvreté, à son goût pour les vers et la philosophie.

Ses opinions étaient d'ailleurs fixées. Il avait déjà fait le tour de bien des choses. La religion officielle n'avait pas satisfait les besoins de son âme, et en bien des points elle l'avait indigné. Ce qui le frappait et ce qui l'irritait à la fois, c'était l'inconnu qui nous enveloppe, la rapidité de la vie, la force fatale qui semble l'emporter. Il avait essayé de lutter contre ces obsessions extérieures.

"O mon pauvre cœur ! puisque ton sort est d'être meurtri jusqu'au sang par le chagrin, puisque ta nature veut que tu sois chaque jour accablé d'un nouveau tourment, alors, ô mon âme, dis moi ce que tu es venue faire dans mon corps, dès, puisque tu dois enfin la quitter un jour ?"

Il y avait bientôt renoncé...... Pourquoi lutter contre la fatalité des événements ? A quoi nous sert-il de rechercher la solution de problèmes insolubles ? Pourquoi s'attacher à des biens qui passent aussi rapidement ? — Jouissons en bien plutôt, sans nous soucier de leur provenance et de leur peu de durée. Respirons tous les parfums et buvons à toutes les coupes !

Il faut lire les admirables quatrains dans lesquels il a exprimé sa pensée :

"Mon tour d'existence s'est écoulé en quelques jours : il est passé comme passe le vent du désert. Aussi, tant qu'il me restera un souffle de vie, il y a deux jours dont je ne m'inquièterai jamais : c'est le jour qui n'est pas venu et celui qui est passé."

"J'ai vu sur les murs de la ville de Thous un oiseau posé devant le crâne de Key-Kavous. L'oiseau disait à ce crâne : Hélas ! que sont devenus le bruit des anneaux de ta gloire et le son du clairon ?"

"Je ne sais pas du tout si celui qui m'a créé appartenait au paradis délicieux ou à l'enfer détestable. Mais je sais qu'une coupe de vin, une charmante idole et une cithare au bord d'une prairie sont trois choses dont je jouis présentement."

"Tout mon être est attiré par la vue des beaux visages; ma main se plaît à saisir la coupe de vin. Oh ! je veux jouir de la part qui revient à chacun de mes membres, avant que ces membres soient rentrés dans le tout."

"On prétend qu'il existe un paradis où sont des houris, où coule le Kousr, où on trouve le vin limpide, du miel, du sucre. Oh ! remplis une coupe de vin et mets-la moi à la main, car une jouissance présente vaut mille jouissances futures."

"Bien que le vin soit défendu, bois-le sans cesse, bois en soir et matin, bois-en au bruit des chansons, au son de la harpe."

"Le jour où l'on m'aura rendu étranger à moi-même et où l'on parlera de moi comme d'une fable, alors je désire, cessai-je le dire ? que de ma boue l'on fasse un pot à vin destiné au service de la taverne."

"Cette cruche a été comme moi une créature aimante et malheureuse; elle a soupiré après une mèche de cheveux de quelque jeune beauté; cette anse que tu vois attachée à son col était un bras amoureusement passé au cou d'une belle."

La tradition raconte qu'il vécut comme il chantait : en épicurien. Il recherchait, cet Horace persan, les ruisseaux limpides, et buvait sous leurs frais ombrages. Le soir, il s'entourait d'amis, montait sur la terrasse de sa maison, et là, couché sur les tapis, sous la pâle lumière de la lune, au bruit des chansons et des instruments de musique, il se faisait verser ce joyeux liquide dans lequel il essayait de puiser, pour quelques heures, l'oubli de ses douleurs morales.

Car il faut l'ajouter : au milieu de ses débordements, Khéyam souffrait. Son vers est un sanglot ; voilà pourquoi il est immortel. Le vin, pour lui, n'était qu'un moyen de s'oublier, et d'atteindre le suprême béatitude qui consiste à entrer en communication directe avec Dieu. Cet épicurien était un croyant, cet Horace un soufi persan.

Le derviche hurleur cherche dans les cris la contemplation extatique de la Divinité, le derviche tourneur dans la ronde folle, à laquelle il se livre ; ce que Khéyam cherchait, ce n'était pas le vin, c'était le moyen qu'il y trouvait de s'absorber en Dieu.

EDMOND HUGUES.

SOZODONT.—Il faut que les dents brillent comme les perles d'Orient et que l'haleine exhale le parfum comme les roses. Ce sont là des charmes qui gagnent les cœurs, quand tous les autres charmes commencent à passer. Mais les dents ne peuvent se conserver sans l'assistance du SOZODONT. MAJS

UNE HORREUR DE MOINS.

Pour neuf hommes sur dix, le nettoyage de la maison est une horreur. Lorsque arrive le moment de se mettre à la besogne, ils ont soin de passer bien loin de la demeure. Des odeurs d'eau de savon produit de tonneaux de savon—dont la demeure. Les femmes, y compris la maîtresse, travaillent comme elles n'ont encore jamais travaillé ; il en résulte de l'humidité, une désagréable odeur de savon, et souvent des maladies, conséquences de rhumes et d'un excès de zèle. Le simple usage du SAPOLIO remédie à tout cela. Cette nouvelle invention diminue le travail de cent pour cent, parce qu'elle enlève la saleté, les taches, la graisse, presque sans peine, avec un peu d'eau et dix fois plus vite que par le passé.

7 aout—st ville et camp

Décédé le 10 août, à l'Asile Français, à l'âge de 26 ans, PIERRE PUJOL, natif de Mongaillard, Haute-Garonne, France.

Société de Bienfaisance Portugaise de la Nouvelle-Orléans.—Décédé, hier à midi un quart, CHARLES KUHNER, âgé de 40 ans, natif d'Allemagne et membre de cette Société. Les membres de la Société et les amis du défunt sont respectueusement priés d'y assister à la sortie rue du Bayou, entre St-Claude et Tremé, à quatre heures P. M. pour assister à ses funérailles.

Par ordre du Président,

12 août. ANTHONY MORGAN, secrétaire.

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré, jeudi, 14 du courant, à 7 heures, à l'Eglise St-Augustin, pour le repos de l'âme de feue PHILOMENA DE SANTOS, épouse de G. Casanova. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement priés d'y assister.

De la part de sa mère.

UN SERVICE FUNÈBRE ET SOLENNEL sera célébré mardi, 12 du courant, à 7 heures et demie, à l'Eglise St-Augustin, pour le repos de l'âme de feue veuve EUSÈBE DE LAROSE, née Antonia Begas. Les amis et connaissances des familles M. Fernandez, F. Berry, Mahis, F. Suarez et E. Villa sont respectueusement priés d'assister à ce service.

De la part de son gendre M. Fernandez.

ENTREPOT DE TAPIS ET DE TOILES CIRÉES.

ELKIN & CO.,

Au No 168 de la rue du Canal.

NATTES CANTON, blanches, à carreaux et fantaisie. TOILES CIRÉES larges de 6 à 24 pieds. STORES, nouveau genre, grande variété. Toute espèce de TAPIS à très bas prix.

22 juil—1m—PP—mardven

Eglise de Ste. Marie, Archevêché.

LE triduum de prières, accordé par le Souverain Pontife, dont on vient de recevoir la lettre officielle, et ordonné par Monseigneur l'Archevêque, aura lieu aujourd'hui, demain et jeudi. Il y aura grand'messe à [illegible] heures A. M. où sera [illegible] par le révérend père Jourdan, à 4 heures et demie P. M. Après le sermon, bénédiction du Saint Sacrement.

La quête aura lieu à tous les exercices pour le Souverain Pontife.

L'exercice des [illegible] heures ayant lieu en même temps dans cette Eglise, le Saint Sacrement [illegible] sera exposé depuis 7 heures A. M. jusqu'à 7 heures P. M. 12 aout—1t

S.: W.: M.:

L'esclave Moïse No 3 ... & W.: M.: Nueva Orleans, Agosto 12 de 1873.—Los oficiales y miembros activos de [illegible] ... [illegible] ... VALENTIN LOPEZ, Secr'io Interino.

Agosto 12—1t

"La Lanterne."—Les abonnements spéciaux, qui se [illegible] ... [illegible] ... "Le Vieux Monsieur" [illegible] ... s'adresser au No 38, Passage de la Bourse, entre St-Louis et Conti. 11 août—st DR. TESTUT.

A vendre à bas prix.

Un magnifique emplacement pour le commerce,—Le terrain de prix, de forme triangulaire, situé à la jonction des rues Vieille-Levée (aujourd'hui Decatur) et Peters, dans le 2me District, ayant 84 pieds sur la rue Decatur, 64 pieds sur la rue Peters et 32 pieds à l'extrémité près de la rue Conti. Il est juste en face du Marché de poissons. On ne saurait trouver en ville de meilleur emplacement pour le commerce en gros et en détail. Pour les conditions, s'adresser au No 81 de la rue de Chartres. 12 août—7t

Perdu.

Une récompense libérale est offerte à quiconque rapportera au 127, rue St-Philippe, un CHIEN SETTER blanc, avec quelques taches jaunes [illegible], répond au nom de Roy. 12août—3t

CONSULADO DE LA REPUBLICA MEXICANA.

Nueva-Orleans, Agosto 9 de 1873.

SE desea saber el paradero de Don Angel Tapia, vecino que ha sido de la ciudad de Mexico, à fin de comunicarle un asunto de la mayor importancia.

9 aout—7t L. M. AVENDAÑO, Cónsul interino.

En débarquement du navire "Polymnie", de Bordeaux, et en magasin :

100 Barriques VIN ROUGE "Chateau Lestard".

150 barriques VIN ROUGE B. F. Sup. [illegible]

150 do de Montferrand [illegible]

200 caisses LIQUEUR de [illegible]

[illegible] do COGNAC [illegible]

[illegible] barriques [illegible]

50 fûts PORTO et SHERRY supérieurs,

25 caisses BITTER Amers [illegible]

A vendre par J. BRAUDÉE, 122, rue Décatur (autrefois Vieille-Levée)

10 août—3t

En débarquement du navire français Polymnie, venu de Bordeaux :

COGNAC,

3-4 et 5-8 pipes Cognac, Mve Castillon, Jne. 1863.

CERISES A L'EAU-DE-VIE.

25 caisses, nouvelle récolte, Cerises à l'Eau-de-vie.

VIN ROUGE EN BARRIQUES ET DEMI-BARRIQUES.

200 barriques Vin Rouge, B. P. Chateau. BBJ

20 demi do do do.

VIN BLANC EN DEMI-BARRIQUES.

40 demi-barriques B. P. Vin Blanc, St. Georges. BBJ

A vendre par T. BAILLY BLANCHARD, Jr., 32 rue Vieille-Levée.

9 août—3t

En débarquement du navire "Polymnie," de Bordeaux :

40 barriques Vin Rouge, Chateau Cantenac. 25 [illegible] Eau-de-Vie, Hivert et Pellevoisin.

A vendre par A. ROCHEREAU & CO., 10 août—3t 10 et 12 rue St. Louis.

BANQUE DU PEUPLE.

Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1873.

LE CONSEIL des Directeurs de la Banque [illegible] ... vantes :

A. SOCOLA	JOS. DAVIS,
F. JAUFROID,	G. W. DUNBAR,
M. HERWIN,	J. J. REISS,
N. A. LLAMBIAS,	J. H. GOURDAIN,

E. M. DAVIS, Président.

NUMA LANDRY, Caissier.

7jan

CASIMIRS LEGERS.

J. LEVOIS & JAMISON

Au No 126 de la rue du Canal,

OFFRENT le reste de leur stock de CASIMIRS LÉGERS

Ces articles sont de l'automne dernier, un peu le choix, à moitié prix. Ils les garantissent les meilleurs [illegible].

—Egalement—

Le reste de leur stock de LINONS et imprimés, à 25 cents yarde, NANSOU imprimé, NANSOU uni et à carreaux, TOILES de Coutrai, à de bas prix et au dessous. Pour écouler le stock de la saison.

—Egalement—

GANTS de peau et GANTELETS taillés, pour l'été.

J. LEVOIS & JAMISON. Au No 126, rue du Canal.

10 août—M—PP

Avis.

Bureau de la Compagnie d'Assurances de ... la Nouvelle-Orléans, 4 août 1873.—Le 12 juillet, à l'élection annuelle des directeurs de cette Compagnie, les directeurs dont les noms suivent ont été élus pour l'année :

E. M. DAVIS	A. MAHER,
A. SOCOLA,	P. DUMESNIL,
J. GAMBOLA,	E. CAMBON,
J. H. GOURDAIN,	E. M. MONSEAUX,
N. A. LLAMBIAS,	ERNEST FRAGST,
JOS. DAVIS,	F. BATTALORA,
E. JAUFROID,	F. SCHUMACHER,
M. HERWIN,	B. SALOY,
J. L. LEFEVRE,	F. SCOLARI,
[illegible],	J. RHINHAUSER,
J. SANCHO,	E. MIEXI,
M. MANUEL,	M. DRABOUVECH.
DAVID HUGHES.	

Et le 4 du courant, à une réunion des directeurs M. E. M. DAVIS a été réélu à l'unanimité, président, M. A. SOCOLA, vice-président, et M. J. GRANGIER, secrétaire.

5août—3 A. GRAWGER, secrétaire.

AVIS.—Le navire français POLYMNIE, capitaine [illegible], venu de Bordeaux, commencera à décharger, dans le Second District, lundi, le 11 courant.

Les consignataires sont requis de faire leurs entrées en douane et de prendre livraison de leurs marchandises, sans quoi elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.

Aucune réclamation ne sera reçue si non faite sur la levée, avant livraison de la marchandise.

Il ne sera pas responsable [illegible] ... T. BAILLY BLANCHARD, Jr., 32 rue Vieille-Levée.

Bureau des Levées.—Bureau de la Commission d'ingénieurs.—Nlle-Orléans, 4 août 1873.—[illegible] ... levées [illegible] ... C. G. FORSHEY, JAS LONGSTREET, Commission d'ingénieurs de Levées.

F. M. KERR, Secrétaire. 7 aout—1t

SPORTMEN'S DEPOT.

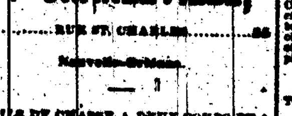

F. CHARLEVILLE,

55.........RUE ST. CHARLES.........55

Nouvelle-Orléans.

FUSILS DE CHASSE A DEUX COUPS ET A BAGUETTE,

AUX PRIX D'IMPORTATION.

Liste des Prix.

No.		
1800.	Un fusil W. & C. Scott & Son, platine en avant, canons en acier Damas, deux tiroirs, guchettes à ressort, calibre 12, longueur 32...	[illegible]
[illegible]	Un semblable au précédent, 12x32... [illegible rows]	[illegible]
[illegible]	Un fusil sur commande pour F. Charleville, platine en avant, canons en acier laminé, deux tiroirs, guchettes à ressort, calibre 12, longueur 32...	[illegible]
[illegible]	Un semblable au précédent, 12x32... [illegible rows]	[illegible]

NOTA.—Toute personne qui désire acheter un fusil [illegible] ... [illegible].

F. CHARLEVILLE, Sportmen's Depot, 55, rue St. Charles, Nouvelle-Orléans.

GRANDE LIQUIDATION

—EN—

MARCHANDISES SÈCHES

Pour cause de Déménagement

—PAR—

F. G. & C. W. BARRIERE,

128.........RUE DU CANAL.........128

A partir de lundi, 10 août, nous vendrons tout notre stock de MARCHANDISES SÈCHES à un grand sacrifice, afin de l'avoir écoulé complètement vers la fin d'octobre, époque où nous changerons de local.

Nous engageons nos amis et le public à venir examiner notre stock, avant d'acheter ailleurs, pour qu'ils se convainquent de la sincérité de notre annonce.

F. G. & C. W. BARRIERE.

BARRIÈRE,

Au No 128 de la rue du Canal.

NOUS venons de recevoir

Une facture de CEINTURES EN CUIR.

" " "PARASOLS PARISIENS,

" " d'EVENTAILS.

Nous vendrons le tout à très bas prix.

F. G. & C. W. BARRIÈRE.

LE Docteur M. ESCOUBAS a l'honneur d'annoncer à ses amis et clients, ainsi qu'aux Membres de la Société Française du Premier District, qu'à partir de ce jour, il sera remplacé dans sa clientèle par le Dr A. W. DE ROALDES.

Office—213 rue du Canal. Consultations, de 8 à 9h. A. M. et de 4 à 5h. P. M. Résidence—213 rue Victoire. Consultations : de 12 h. 1/2 à 1 h. P. M.

BUCKEYE MOWER & REAPER

Rice Threshers & Separators

TO RUN BY STEAM OR HORSE POWER.

SULKY HORSE HAY RAKS,

IMPROVED UTLEY COTTON PRESSES

A vendre par

L. E. GENERELLY & Co.,

N. O. Agricultural Warehouse,

38 Natchez Street.

TH. FROIS & CO.

Crescent City Vinegar Manufactory.

VINAIGRE FRANÇAIS CESSAT,

VINAIGRE CATAWBA,

VINAIGRE IMITATION FRANÇAISE,

VINAIGRE ORDINAIRE,

En barils et demi-barils délivrés à domicile sans frais de charroi et au plus bas prix du marché.

34......Rue Bienville......34

ENTRE CHARTRES ET VIEILLE-LEVEE.

La plus ancienne et toujours la meilleure route.

LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER Central de l'Illinois a mis en vente, aux bureaux du chemin de fer de Jackson, au-dessous du City Hotel, [illegible] ... BILLETS D'EXCURSION —POUR— TOUS LES POINTS NOTABLES DE L'EST ET DE L'OUEST.

Les voyageurs, en prenant cette route, évitent les dangers qui accompagnent le transport des wagons sur les ferry-boats ... TRAINS ... [illegible] ... s'adresser SEULEMENT AUX AGENTS autorisés.

JAMES T. TUCKER, Agent général au Sud.

W. P. JOHNSON, agent général pour les passagers. 4 juil—6 m

Demande d'Agents.

ON demande des agents pour le "Premier Grand Concert" [illegible] de l'Etat de Nevada. "Distribution de $250,000 [illegible]." Pour les détails, voir le "Herald" de New York du 11 juillet et le "Harper's Weekly" du vendredi. Conditions libérales. S'adresser à G. ALEXANDER & CO., Eastern Managers, P.O. Box, No 1800, New York.

AVIS IMPORTANT

—AUX—

MAITRES DE MAISON

—ET—

Aux Consommateurs de Gaz.

LE GAZ RENDU MEILLEUR MARCHÉ QUE LE KEROSENE.

PLUS D'INCENDIES CAUSES PAR LA GAZOLINE.

PLUS DE MORTS CAUSEES PAR LES EXPLOSIONS DE LAMPES.

Bureaux de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, 25 juin 1873.

Le 1er janvier 1874, dès l'achèvement de la nouvelle usine que cette compagnie fait construire en ce moment, le prix du gaz, à la Nouvelle-Orléans, dans les limites des quartiers approvisionnés, sera réduit à TROIS PIASTRES PAR MILLE PIEDS CUBES pour tout les consommateurs, moyennant prompt paiement.

La Nouvelle-Orléans sera, de toutes les villes de l'Union, celle qui sera éclairée le plus économiquement vu la distance qui la sépare des mines de charbon.

[illegible] ...

JAMES JACKSON, Président.

J. A. D'HEMECOURT.

CONFISERIE

Avec une Usine à vapeur.

J. A. D'HEMECOURT,

SUCCESSEUR DE E. TURPIN,

83... Rue Vieille-Levée... 83

GRANDE Fabrique de Candi.

CANDIS EN BATONS (Médaillés avec Premium au Louisiana State Fair). GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc., CHOCOLATS.

Importation directe d'Articles pour Confiseurs, GATEAUX.

Agence "DES FEUX D'ARTIFICES" du célèbre M. P. Diehl, TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.

Bons Marchés extraordinaires

DANS LES

MARCHANDISES SÈCHES!

30 JOURS DE PLUS:

Vente à l'effet d'écouler le Stock

PAR CHANGEMENT D'AFFAIRES

AU MAGASIN DE

J. TURCOTTE

158.........RUE DU CANAL.........158

BATISSE BLANCHE, enseigne Banane.

Désirant me retirer du commerce de détail, dans le but de consacrer tout mon temps à la maison de gros, dont je suis associé, et n'ayant pas pu vendre mon

IMMENSE STOCK

dans les trente jours qui viennent de s'écouler, je suis forcé de prolonger la liquidation de trente jours, c'est-à-dire du 1er août au 1er septembre 1873, pour la vente de tout le stock.

Les personnes qui désirent faire d'excellentes marchés dans les

MARCHANDISES SÈCHES

doivent s'adresser immédiatement

Au No 158 de la rue du Canal;

elles se convaincront que cette annonce n'est pas du charlatanisme.

J. TURCOTTE, 158, rue du Canal.

Splendide Occasion !

Grand Sacrifice de Marchandises.

GUÉBLÉ & NIPPERT,

137 - - Rue du Canal - - 137

DÉCIDÉS à clore leur magnifique Stock dans le plus court délai, avant d'ouvrir leur nouvelle maison de GROS, offrent leurs marchandises à 25, 30 et 50 cts au-dessous du prix coûtant.

Grand Bon Marché

—DE—

EVENTAILS, EN-TOUT-CAS et PARAPLUIES, CORSETS DE PARIS! CORSETS DE PARIS GANTS ET PARFUMERIES FINES! RUBANS GARNITURES, DENTELLES! RUBANS haute nouveauté, pour ceintures.

—POUR MESSIEURS—

CHEMISES ... CALEÇONS, Mouchoirs, Chemises de peau, etc. PANIERS! PORCELAINES!!! VERRERIES!!! PARFUMERIES FRANÇAISES de Lubin, Piesse, etc.

NOTICE.—Les soussignés ont formé, ce jour, une société sous la raison sociale de LANAUX SONS, pour liquider les affaires de commission en cette ville, faites antérieurement par Théodore Lanaux au No. 21, rue [illegible] ... Nouvelle-Orléans, le 1er août 1873. THÉODORE LANAUX, DENIS LANAUX, J. S. LANAUX.

Banque des Citoyens de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, 1er août 1873.— Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, un dividende de trois (3) pour cent sur le capital actif a été déclaré payable aux actionnaires à dater de LUNDI, 11 du courant. J. L. SOLERY, Caissier.

Avis.

LA société qui a existé entre Messieurs ALBIN ROCHEREAU, WILLIAM T. HEPP, CHARLES T. DUGAZON, PIERRE CRABITES, et ERNEST MERILH, sous la raison A. ROCHEREAU & CO., est arrivée au terme d'un, à son terme.

Nlle-Orléans, 31 juillet 1873.

Avis.

UNE société de commerce sous la raison A. ROCHEREAU & CO. avec siége principal en cette ville et succursale à New York, a été formée entre les soussignés : ALBIN ROCHEREAU, CHARLES T. DUGAZON, PIERRE CRABITES, ERNEST MERILH, Vve W. T. HEPP, en com[mandite].

ADELE GLEISES, commanditaire.

Nouvelle-Orléans, le 1er aout 1873.

LE nom de notre maison est, à partir de cette date, changé de BOSTICK & SEYMOUR en celui de BOSTICK, SEYMOUR & COHEN, et les affaires se continueront, comme par le passé, conformément aux articles de la Société.

E. H. BOSTICK, Mme M. SEYMOUR, exécutrice de la succession de F. W. Seymour, Mme H. SEYMOUR, P. A. COHEN.

Nlle-Orléans, 1er août 1873.

Avis aux Contribuables.

Bureaux des Assesseurs de Taxes d'Etat, No. 9 de la rue Carondelet, au premier. Nlle-Orléans, 1er août 1873.

AVIS est donné aux contribuables de la ville de la Nouvelle-Orléans que l'assessment des taxes d'Etat pour l'année 1873 est achevé, et que le livre sera exposé, de neuf heures du matin à trois heures de l'après-midi, jusqu'au 11 août 1873, pour la rectification d'erreurs.

WM. H. DECKER, Président du Board des Assesseurs des Taxes d'Etat.

N. B.—Les contribuables sont priés d'apporter leurs reçus de l'année dernière ou une indication du district et du numéro de l'îlot.

WM. H. DECKER.

Assessments de Ville.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

DÉPARTEMENT DES ASSESSMENTS, Hôtel de Ville, Salle 15, 25 juillet 1873.

Conformément à la section sept de l'Ordonnance de la ville No 71, série d'administration, avis est donné que les rôles d'assessment sur les biens et les meubles, dans les limites de la ville, pour l'année 1874, est achevé ; que les tableaux seront exposés, pour inspection et rectifications, aux bureaux du département des Assessments, salle 15 de l'Hôtel de Ville, tous les jours (les dimanches exceptés) de 8 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pendant les trente jours qui suivront la présente date. Toutes les plaintes relativement aux assessments seront prises en considération pendant les dits trente jours.

E. F. STURCKEN, Administrateur.

Au Public.

NOUS, soussignés, marchands de charbon, ayant subi de fortes pertes, ... [illegible] ... COMPTANT, au moment de la demande ou de la livraison.

Il ne sera fait aucune exception à cette règle.

W. G. WILMOT & CO., KENDIG & CO., BEALES & LANE, W. G. COYLE & CO., SPENCER FIELD, JR., & CO., [illegible], [illegible] & BROS., E. D. MCLIN, NACHBAU & KELT.

Machines à coudre (perfectionnées)

A L'USAGE DES FAMILLES,

DE GROVER & BAKER.

Grand Dépôt du Sud, 107 rue du Canal, entre Passage de la Bourse.

Les machines sont vendues à des conditions de paiement très faciles.

Cinquante mille piastres

[illegible] ... METROPOLITAN LOAN AND SAVINGS BANK ... [illegible] ...

T. D. VAN HORN, Caissier.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI

NORMAN & REISS

Nos. 121 & 123 rue de la Vieille-Levée.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

[illegible list of candies] ...

RUE VIEILLE-LEVÉE :

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Sirops de Fruits

FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, CITRON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CRÊME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE.

A vendre par NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 11 AOUT—CLASSE No 189.

39	75	61	62	20	8	9	57	39	58	25	73

[illegible] ...

Sun Mutual Insurance Company,

63 CAMP STREET.

Capital payé... $500,000

Actif à ce jour... $[illegible]

Dividendes sur Actions, DIX POUR CENT ... [illegible] ...

DIRECTEURS :

John G. Gaines,	G. M. Boyly,
R. J. Hart,	James Byrnes,
Henry Renshaw,	J. L. Harris,
Hugh Wilson,	Lionel C. Levy,
B. Bloom,	W. B. Schmidt,
I. N. Marks,	L. Alcus,
Charles Macready,	E. B. Wheelock,
W. E. Seymour,	R. H. Joseph,
Richard Flower,	R. T. Tobias,
J. Weis,	Scott McGehee,
R. W. Taylor,	George Jonas,
J. C. Morris,	Isaac L. Mead,

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

London and Lancashire Fire Insurance Company.

CAPITAL, - $5,000,000 EN OR.

Cette Compagnie émet des polices payables en or.

Elle assure toute espèce de marchandises, meubles et bâtisses aux taux les plus bas.

Elle paie les pertes sans en référer à la compagnie mère.

Et accorde le [illegible] habituelle sur les primes.

Directeurs à la Nouvelle-Orléans.

J. F. SCHRODER, R. HAYWARD, E. B. MUSGROVE, Agent Général.

H. J. DITTMANN, Secrétaire.

BUREAUX : No [illegible] de la rue Baronne, coin Gravier.

Tradesmen's Fire Insurance Co.

NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureaux, No. 10 de la rue Carondelet.

[illegible]

JOHN I. BAINES, Président.

CHAS. B. BENTON, Secrétaire.

Propriétés à vendre et à louer.

A vendre ou à louer,

—POUR CAUSE DE DÉPART—

[illegible] A des conditions avantageuses, une superbe [illegible] ... chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de la Mobile ... [illegible].

A LOUER,

LA MAISON No [illegible] rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. Possession immédiate. S'adresser rue de [illegible], No [illegible], ou au bureau de l'Abeille.

A Louer,

UNE magnifique JARDIN et une SERRE CHAUDE, dans un bon quartier. C'est une excellente occasion pour un horticulteur. Pour les détails, s'adresser à JULIUS ROCHA. Au coin des rues Chartres et Conti.

A Vendre.

Une très bonne résidence cottage, située dans le 6e District, au coin des rues [illegible] et [illegible], à deux rues du chemin de fer de l'Avenue de la Louisiane. [illegible] ...

A vendre pour cause de départ.

CAFÉ ET PENSION FRANÇAISE connu sous le nom de "Ville de [illegible]," situé au No [illegible] de la rue [illegible]. Avec une agréable clientèle ... Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

A Vendre ou Echanger

POUR une propriété de ville, [illegible] arpents de terre [illegible] ... S'adresser au Dr. V. [illegible] JOURDAN, aux bureaux du "Propagateur Catholique" ... No [illegible] de la rue Gravier.